

ANNEXE 1 : MISSIONS DE L'AMO « Bois – bio-géosourcés »

Dans un contexte de mutations constructives majeures, le rôle des assistants à maîtrise d'ouvrage (AMO) évolue de manière significative. En 2024, un groupe de travail s'est réuni sous l'égide de FiBois Normandie avec pour objectif premier l'établissement d'un guide des bonnes pratiques destiné à l'AMO, visant à offrir au maître d'ouvrage une visibilité claire sur les savoir-faire nécessaires, ainsi qu'un répertoire de contacts des compétences spécialisées en bois et biosourcés en Normandie. Cette annexe présente les quatre étapes cruciales où l'AMO spécialisé peut intervenir.

1/ Sourcing

Découplé d'un projet spécifique, le sourcing permet au maître d'ouvrage de mieux connaître les entreprises de proximité, d'évaluer leurs capacités et de mettre en œuvre des ressources et solutions techniques locales.

2/ De la programmation au choix du maître d'œuvre

- Définition du projet et accompagnement dans le choix du concepteur.
- Expertise de l'AMO spécialisée dans la définition du programme avec des solutions biosourcées en circuit de proximité.
- Assurance de la faisabilité juridique (et assurantielle), budgétaire et organisationnelle du projet.

3/ Conception avec les matériaux biosourcés et géosourcés

- Accompagnement du maître d'œuvre, de l'architecte et des bureaux d'études dans la conception avec des matériaux spécifiques.
- Vérifier l'analyse de la MOE des offres des entreprises et des plans d'exécution en cohérence avec le programme défini à l'étape 1.
- Vérifier les calculs biosourcés de l'équipe de Maitrise d'œuvre.
- Vérifier la cohérence économique avec notamment les éventuels surcoûts biosourcés

4/ Suivi du chantier sur les matériaux biosourcés et géosourcés

- Suivi continu du déroulement du chantier, avec une attention particulière sur les matériaux biosourcés.
- Alerte de l'AMO spécialisée sur les points de vigilance d'exécution.